

## La ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat

Ségolène Royal

Paris, le 06 JUIL. 2016

Référence: CP/A16013097-D16012352 Vos réf.: votre courrier du 1er juin 2016

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les difficultés d'application et de compréhension de la réglementation en matière de publicité.

La règlementation de la publicité est effectivement particulièrement complexe parce que précise, et peut ainsi présenter certaines difficultés d'interprétation. C'est pourquoi un guide pratique assez important a été réalisé suite à la réforme de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

La réglementation en matière de publicité répond cependant clairement à des attentes de la société en termes de qualité du cadre de vie et de préservation des paysages et est ainsi garante de l'attractivité touristique de nos territoires.

Comme vous le savez, les nombreuses réactions lors de la consultation du public m'ont conduite, en accord avec M. Emmanuel MACRON, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, à retirer les dispositions qui n'étaient pas strictement l'application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Le décret publié le 29 mai dernier porte donc uniquement sur la publicité dans l'emprise des équipements sportifs.

Monsieur Jean-Pierre SUEUR Ancien Ministre Sénateur du Loiret 1 bis, rue Croix de Malte 45000 ORLEANS



Parmi les dispositions initialement envisagées rappelées dans votre courrier, certaines visaient à corriger des erreurs matérielles ou de cohérence, qu'il s'agisse de la publicité sur le mobilier urbain, du calcul de la surface de l'enseigne sur façade commerciale ou de la réglementation en matière de luminance notamment. Vous souhaitez que ces questions soient à nouveau examinées. J'ai le plaisir de vous informer que j'ai demandé à mes services de les mettre à l'étude dans le cadre d'une concertation renforcée avec tous les acteurs concernés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Ségolène ROYAL